

Courtemelon, le 21 février 2019

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 1/2019

Suite à la fin d'un mois de janvier et de début février plutôt froids, un temps printanier a maintenant pris le relais. Les précipitations ont toutefois été abondantes et les terrains sont encore humides et froids, notamment dans les parties ombragées. La météo des derniers jours incite aux travaux des champs, mais évitez de travailler dans de mauvaises conditions et causer des dégâts aux sols, d'autant plus qu'aucune précipitation n'est annoncée ces prochains jours.

COLZA

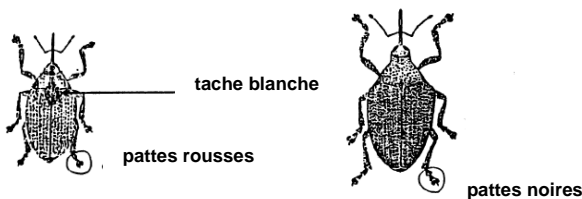
Stade : Reprise de la végétation (CD 30). Pas encore d'élongation visible.

Ravageurs

Les premiers charançons de la tige du chou sont apparus en nombre; les premiers gros charançons de la tige du colza ont également été capturés, de même que les premiers méligèthes. Le charançon de la tige du colza piquant sur les tiges, il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour l'instant.

➔ **Installez les pièges si ce n'est déjà fait.** Ajouter du sel pour éviter que l'eau ne gèle.

Contrôle des pièges : récoltez les insectes piégés et identifiez-les, en faisant la différence entre les deux espèces de charançons :



Ne pas confondre : à gauche : charançon de la tige du chou (corps gris clair avec une tache blanche sur le dos, pattes rousses, longueur 2,5 à 3 mm); à droite : gros charançon de la tige du colza (corps gris-noir, pattes noires, longueur 2,6 à 4 mm).

Le charançon de la tige du chou est inoffensif pour le colza, mais le gros charançon de la tige du colza peut causer d'importants dégâts lorsque la tige commence à s'allonger, s'il survient en grand nombre.

Contrôle des cultures : dès que le colza entame la montaison, rechercher les piqûres sur la tige principale de 10 fois 5 plantes successives, bien réparties dans la parcelle.

➔ Voir les fiches agridea 6.61 à 6.64.

Les seuils d'intervention sont les suivants :

- au début de la montaison (tige de 1 à 5 cm) : 10 à 20 % des plantes piquées ;
- tige de 5 à 20 cm : 40 à 60 % des plantes piquées.

Lutte chimique : les insecticides utilisables sont présentés par la fiche agridea 6.66 (mars 2017) : il s'agit de pyréthrinoïdes. Ces matières actives présentent l'avantage d'être efficaces, même par basse température. Leurs inconvénients sont une **absence totale de sélectivité**, une **toxicité importante pour les abeilles et pour les organismes aquatiques**. Ils sont donc à appliquer avec réserve et prudence.

Cette famille se divise en deux groupes :

- pyréthrinoïde du groupe A (cyperméthrine, alpha-cyperméthrine, zeta-cyperméthrine, deltaméthrine ou lambda-cyhalothrine). Les méligèthes sont devenus résistants à ces produits. Ils sont utilisables, pour lutter contre le gros charançon, mais **avant** l'apparition des méligèthes ;
- pyréthrinoïdes du groupe B (etofenprox et bifenthrine). Ils sont encore efficaces contre les méligèthes et sont à utiliser, pour lutter contre le gros charançon, dès l'apparition des premiers méligèthes dans les cuvettes.

➔ **Attention aux distances de sécurité par rapport aux eaux de surface, qui vont de 20 m à 100 m (voir la fiche agridea 6.66).**

➔ **Ne pas traiter avant les premières piqûres, donc après le début de l'élongation.**

➔ **Prévoyez un témoin de taille suffisante en cas d'intervention.**

Risques de carence en Soufre (S)

Le colza est une culture exigeante en Soufre. Il faut donc prévoir des apports compris entre 35 et 60 kg/ha de S (engrais azoté contenant du Soufre lors du 1^{er} ou du 2^{ème} apport).

➔ **La fiche agridea 19.21 permet d'estimer les besoins en fumure soufrée.**

Effectuer le premier apport d'azote avant les prochaines pluies.

CERALES D'AUTOMNE :

Stades :

Blé : début à plein tallage (CD 21 à 25) ;

Orge : fin tallage (CD 29) pour la plupart, début redressement pour les plus avancés (CD 30). Les orges sont encore bien jaunes.

Fumure azotée et soufrée : le premier apport d'azote devra être réalisé peu avant le retour de la pluie. L'apport éventuel de Soufre se fera avec l'apport principal (début montaison).

Désherbage : les premiers traitements printaniers seront envisageables, lorsque les cultures auront bien repris et que les conditions le permettront (terrain ressuyé, amplitudes thermiques pas trop importantes entre le jour et la nuit). Les désherbages d'automne semblent avoir bien fonctionné. Contrôlez toutefois vos cultures en vue d'une éventuelle intervention de rattrapage. Voir fiches agridea 2.34.1 à 2.35.4.

→ Contrôlez bien, si vous êtes concerné, si les produits que vous prévoyez sont autorisés en zone de protection des eaux S2.

Les conditions sont très bonnes pour un désherbage mécanique, qui permet également de stimuler la végétation. La houe rotative permet d'aérer les sols qui sont devenus croûtés. Un passage complémentaire de herse étrille, après 4-5 jours, permet d'améliorer l'efficacité du désherbage (voir fiche technique agridea 2.39.5)

Pour les blés au stade début tallage, un passage de rouleau peut s'avérer utile où les semis ont été compliqués par le sec de l'automne (graines en surface). Vérifiez la nécessité de l'intervention.

Pois protéagineux, féverole : Le semis de ces cultures sera possible dès que les sols seront bien ressuyés (parcelles ombragées). Pensez aux méthodes de désherbage (voir les fiches agridea 10.31-32 et 9.31-33).

Séances d'informations phytosanitaires : La documentation présentée est à disposition sur le site internet de la FRI (<https://www.frij.ch/Station-phytosanitaire/Seances-nouveautes>).

Ruissellement :

Si les indications sur l'étiquette le mentionnent, il est obligatoire de prendre des mesures adéquates visant à réduire le ruissellement. Ceci s'applique à **toutes les parcelles ayant une pente supérieure à 2%, situées à moins de 100 mètres en amont** des eaux de surface.

La **réduction du risque de ruissellement** est obtenue en appliquant des mesures ou combinaisons de mesures qui donnent droit à 1, 2, 3, ou 4 points. Cette indication figure sur l'étiquette du produit, dans l'index des produits phytosanitaires de l'OFAG (www.psm.admin.ch), et dans la fiche technique d'agridea 18.05.3.

Station phytosanitaire cantonale

P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE